

À CONSERVER
JUSQU'AU
14 MARS 2012

SERVICE DES LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

BULLETIN D'INFORMATION POUR LES ORGANISMES

SVP transmettre aux membres de votre conseil d'administration et autres personnes concernées

Volume 4, numéro 1 • 5 décembre 2011 • www.ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca/sports-loisirs

LOISIR ACTION - PRINTEMPS 2012

Nous y voilà déjà !

DATE DE TOMBÉE : vendredi 6 janvier

Période couverte par cette édition : 6 mars au 29 mai

Faites parvenir votre contenu à publier à :

loisiraction@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca
ou par télécopieur au **450 357-2288**

PROGRAMME D'ASSURANCES POUR LES ORGANISMES RECONNUS

En qualité d'organisme reconnu, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu vous offre la possibilité d'adhérer à un programme d'assurance à un prix très avantageux. Déjà plusieurs organismes profitent de ce programme. La couverture d'assurance couvre la période du 1^{er} décembre au 30 novembre de chaque année. Si ce programme vous intéresse, veuillez communiquer avec votre répondant. Vous trouverez les coordonnées à la fin du bulletin.

MISE À JOUR AU REGISTRE DES ENTREPRISES

À titre d'organisme incorporé, vous êtes immatriculé au registre des entreprises et vous devez chaque année mettre à jour les renseignements concernant votre organisme en produisant une déclaration de mise à jour annuelle entre le 15 mai et le 15 novembre. Toute déclaration présentée après la période prescrite doit être accompagnée des droits prévus pour production tardive, et ce, même s'il s'agit de la première déclaration produite par l'entreprise. Toute entreprise qui omet de produire deux déclarations de mise à jour annuelle consécutives verra son immatriculation radiée d'office par le Registraire. Vous devriez avoir reçu par la poste un NEQ (Numéro d'entreprise du Québec) et un code d'accès vous permettant d'accéder à votre dossier d'organisme sur Internet. Si ce n'est pas le cas veuillez vérifier auprès du registraire des entreprises du Québec. Vous pouvez aussi demander à recevoir par courrier la documentation permettant de mettre votre dossier à jour. Pour information, communiquez avec le registraire des entreprises du Québec, région de Montréal : 514 644-4545.

Registraire
des entreprises
Québec 

RAPPEL IMPORTANT

FILTRAGE DES BÉNÉVOLES : ÉCHÉANCE DES ENTENTES

En vertu de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes ainsi que de la politique de filtrage des bénévoles/employés de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, les organismes, œuvrant auprès de personnes vulnérables, sont tenus de signer une entente de vérification d'empêchement avec le Service de police. Cette entente est d'une durée de trois ans. La plupart des ententes initiales ayant été signées à l'automne 2008, il est maintenant temps de procéder au renouvellement de celle-ci, pour être en mesure, lorsque requis, de procéder au filtrage des bénévoles concernés.

Nous vous rappelons que vous devez déléguer vos deux représentants afin qu'ils prennent rendez-vous avec le Service de police pour la signature d'une nouvelle entente auprès de Serge Mainville au 450 359-2521, **avant le 14 décembre**. Vos représentants doivent être mandatés par résolution du conseil d'administration.

Il est recommandé de procéder au filtrage de vos bénévoles **à tous les ans**, cependant, vous avez l'obligation de le faire au minimum une fois aux trois ans. Vous devrez donc dans une deuxième étape procéder à la vérification des bénévoles n'ayant pas été filtrés au cours des 3 dernières années.

Cette démarche a pour but de protéger les citoyens vulnérables ainsi que les administrateurs et dirigeants des organismes de loisir. Pour plus d'information, communiquez avec votre répondant du Service des loisirs.



6^e ÉDITION DE LA SOIRÉE ÈS ARTS RÉUSSIE

Le 30 novembre dernier s'est déroulée la Soirée Ès Arts au Cabaret-Théâtre du Vieux-Saint-Jean, conçu et mis en scène, pour une deuxième année consécutive, par le Théâtre du Bahut. Une soirée flamboyante à la hauteur du dynamisme et de l'excellence culturelle de la région au cours de laquelle quatre prix ont été attribués afin de reconnaître le travail des gens qui œuvrent sur les planches de la vie culturelle.

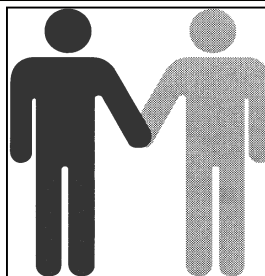
Le **PRIX RÉVÉLATION**, décerné en collaboration avec le journal Le Canada Français et accompagné d'une bourse de 500 \$, a été remis à **Jeffrey Piton**. Auteur-compositeur-interprète de 22 ans, il a décroché cette année une entente avec la renommée boîte de production 9^e Vague ce qui lui a permis de parcourir le Québec avec le Pascale Picard Band.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu était heureuse de décerner le **PRIX HOMMAGE** à **Gilles Roy**, afin de reconnaître sa carrière musicale et de souligner son apport exceptionnel au rayonnement de la municipalité. Il a notamment assumé la direction de l'Union musicale d'Iberville, du Cercle philharmonique de Saint-Jean-sur-Richelieu et du Chœur du Richelieu. Il est encore aujourd'hui à la barre de la Chorale Saint-Athanase.

La MRC du Haut-Richelieu est fière d'avoir remis le **PRIX PARTENARIAT** à la **Rôtisserie Le Coq Rapide** afin de souligner son implication soutenue à titre de partenaire du développement culturel de la région, particulièrement auprès de la SPEC et de l'événement *Rencontre des arts*.

Le prix **PASSEUR CULTUREL**, remis en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, a été remis à **Pierre Lavigne**. Créateur de grand talent qui a su transmettre sa passion pour l'art et qui a grandement contribué à l'émergence de talents et de passions culturelles, en plus d'être un fervent bénévole auprès de divers organismes culturels.

Pour plus de détails www.maculture.ca



INVITATION AUX ORGANISMES :

**ADHÉREZ AU PROGRAMME DE
RECONNAISSANCE DE LA
VIGNETTE D'ACCOMPAGNEMENT
TOURISTIQUE ET DE LOISIR**

Les organismes qui offrent des activités touristiques et de loisirs sont invités à adhérer au programme de reconnaissance de la vignette d'accompagnement en loisir. Le but du programme est de permettre à la personne qui a une déficience ou un problème de santé mentale de participer pleinement et de façon sécuritaire aux activités, au même titre que tout autre citoyen. Plusieurs organisations la reconnaissent déjà, tel que le L'International de montgolfières, le Musée du Haut-Richelieu, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et plusieurs autres.

Qu'est-ce qu'une vignette ?

La vignette d'accompagnement touristique et de loisir accorde la gratuité d'entrée à l'accompagnateur d'une personne âgée d'au moins 12 ans, ayant un handicap ou un problème de santé mentale et nécessitant une aide lors de visites de sites touristiques, culturels et récréatifs participants. Lorsque le besoin d'accompagnement d'une personne est accrédité, elle reçoit gratuitement une vignette d'accompagnement qu'elle doit coller sur une carte d'identité avec photo.

Fonctionnement :

L'organisme qui adhère au programme consent à accorder la gratuité à l'accompagnateur de la personne qui a une déficience sur présentation de la vignette d'accompagnement. Le détenteur de la vignette paie le montant de son entrée et/ou de l'activité.

Il est important de noter que le détenteur d'une vignette d'accompagnement n'est pas nécessairement en fauteuil roulant ou n'a pas forcément d'accessoires qui puissent faire en sorte de l'identifier au premier coup d'œil. Par exemple, il peut s'agir d'une personne qui a une déficience intellectuelle ou un problème de santé mentale.

Pour adhérer au programme

Les organismes peuvent compléter un formulaire disponible en ligne au : www.vatl-tlcs.org ou communiquer avec Zone Loisir Montérégie au numéro de téléphone suivant : 450 771-0707.

Encourageons et soutenons la participation des personnes handicapées aux activités de loisir !

DU NOUVEAU SUR INTERNET

NOUVEAU SITE DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Le site Internet de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'est refait une beauté ! C'est d'ailleurs avec beaucoup de fierté que la Division-conseil - communications a mis le nouveau portail en ligne à la fin novembre. Tourné vers l'utilisateur, l'ergonomie du site a été grandement amélioré. De plus, il est maintenant possible de retrouver votre municipalité sur les réseaux sociaux. Vous pouvez vous tenir au courant de l'actualité dès maintenant sur votre compte twitter et sur la nouvelle page Facebook de la ville au Facebook.com/Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

MACULUTURE.CA

Si vous n'êtes pas encore allé fureter à cette adresse, il est temps d'y mettre le nez ! Le nouveau site Web propose des événements, expositions, spectacles et activités gratuites, un localisateur d'attrait, un espace enseignants et plus encore! L'intégration d'un calendrier d'événements virtuel facilite d'ailleurs la planification de sorties culturelles et permet une meilleure connaissance de l'offre culturelle de la région. Le site propose de plus une sélection d'activités « gratuites ou presque » qui plairont à tous les âges et à toutes les bourses. À ce jour, «maculture.ca» réunit plus de 130 diffuseurs, producteurs et formateurs culturels de la grande région du Haut-Richelieu. En plus de présenter différents collaborateurs dans les domaines de la musique, du théâtre, des arts et de la danse, le portail culturel fait également la promotion de l'histoire et du patrimoine de la région, de la littérature ainsi que du multimédia dans la MRC du Haut-Richelieu.



Pour nous joindre

Service des loisirs et bibliothèques
190, rue Laurier • Case postale 1025
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 7B2
450 357-2157 • Télécopieur : 450 357-2288
loisirs@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

Communautaire

Marie Côté - 450 357-2166
ma.cote@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

Culturel

Dominique Richer - 450 357-2173
d.richer@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

Nadine Mercier - 450 357-2170
n.mercier@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

Sport

Patrick Laplante - 450 357-2175
p.laplante@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

Communautaire et communications

Caroline Roy - 450 357-2172
c.roy@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

Ève Fréchette
e.frechette@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca

Bulletin d'information pour les organismes

Nous utilisons ce bulletin pour vous transmettre de l'information courante. Il est publié de façon régulière quatre fois par année, selon l'échéance de production des prochaines éditions du Loisir action. Il est préparé par l'équipe du Service des loisirs et bibliothèques.

Horaire des bureaux administratifs du Service des loisirs et bibliothèques

Lundi au vendredi :

9h à 12h

13h à 16h30

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du vendredi 23 décembre au lundi 2 janvier.

Prochaine publication de ce bulletin : 14 mars 2011